

<https://ugtg.org/spip.php?article2777>



SARGAS KA TOUFÉ TRAVAYÈ TIBOU - DR LA PA FÈ AYEN

- Expressions - Tracts -



Date de mise en lignemardi 29 juillet 2025

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

SARGAS KA TOUFÉ AJAN, DR LA PA FÈ AYEN

L'agence de Petit-Bourg subit les effets nocifs des émissions toxiques provenant des tonnes de sargasses échouées sur le littoral de Viard à Petit-Bourg et dégageant une odeur nauséabonde d'oeufs pourris et d'hydrogène sulfuré.

A l'image des pouvoirs publics -État, Collectivités territoriales et ARS - France Travail ne prend pas la mesure de la dangerosité que représente cet amoncellement massif de sargasses à proximité de l'agence. La décomposition de ces algues libère du sulfure d'hydrogène, un gaz toxique pour toute personne qui le respire. De manière non exhaustive, les effets aigus de l'inhalation de ce gaz toxique sont les troubles respiratoires, asthme, brûlures, maux de tête, nausées et des irritations oculaires. Plus grave encore, ce gaz toxique est mortel et peut aboutir à un arrêt cardiaque, en fonction de la sensibilité des individus et de la durée d'exposition.

L'UGTG dénonce fermement l'absence totale de prévention et d'anticipation des services de la DR en charge de la sécurité et conditions de travail. Une note régionale relative aux « intempérie » sera présentée en CSE mais aucune mesure spécifique n'est prévue concernant les sargasses, alors même que les risques sanitaires liés à ces échouages massifs sont connus depuis plusieurs années. Aucun document officiel, aucune veille, aucun degré d'alerte n'est communiqué aux agents. Interpellée, la direction renvoie les DAFT vers les mairies et se retranche derrière les prélèvements effectués par l'ARS. Malgré les fiches de signalement rédigées en masse, les agents de Petit-bourg ont été livrés à eux-mêmes ce vendredi 25 juillet. Ils ne pouvaient compter ni sur un DRAPS s'avérant incapable de prendre une décision de fermeture anticipée, ni sur une DAFT démunie à qui la DR a retiré l'autonomie décisionnelle de proximité la plus simple.

L'UGTG exige que les DAFT qui lancent des alertes, retrouvent le pouvoir de fermer de manière anticipée, un site ne remplissant pas les conditions de travail normales. Il est incohérent que la DR prenne des décisions à la place du manager de proximité face à ce type d'évènement. Il est insultant que la parole du manager de proximité doive être vérifiée par un pont de la DR. En attendant, agents et usagers continuent de subir une situation dangereuse pour leur santé.

Face à l'incurie et à l'inertie de la DR, l'UGTG rappelle aux agents qu'ils sont les premiers gardiens de leur santé. Après avoir rédigé une fiche de signalement, le droit de retrait doit suivre. Après avoir informé leur manager par mail, l'agent peut quitter le site néfaste et dangereux pour sa santé. Kanmarad, Kolèg, pour la défense de nos droits et conditions de travail, pour la défense de nos missions au service des usagers, agissons collectivement et participons en masse à l'ensemble des réunions d'information. AN NOU SANBLÉ POU NOU LÉVÉ GAOULÉ !!!

Zabim 07 juillet 2025